



**POUR
L'ENSEMBLE
DE NOS
ACTIVITÉS
SOCIALES,
LES ENTREPRISES
DOIVENT
CONTRIBUER !**



22 novembre 2016

Le 6 décembre, ne nous laissons pas plumer !

**Agissons et mobilisons-nous pour une autre répartition des richesses.
Notre salaire différé, c'est le 1%. Il finance nos activités sociales et de santé.
Pour 2017 c'est une nouvelle baisse de 17 M€, soit moins 20 % en 3 ans
Notre salaire direct, c'est le Salaire National de Base (SNB), négocié chaque année lors des
Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). 0 % de prévu pour 2017 !!!!**

Après plusieurs mois de discussion avec les employeurs et les pouvoirs publics, des négociations majeures pour le financement et l'avenir des activités sociales, se sont ouvertes le 10 novembre dernier à l'occasion de la Commission Paritaire de Branche (CPB).

Il s'agit dans un premier temps de définir un nouveau mode de financement pour les activités sociales de l'énergie.

La dérèglementation et les privatisations ont conduit à une déstructuration catastrophique du secteur de l'énergie depuis maintenant 20 ans.

Les entreprises historiques (EDF et GDF devenue Engie) ont éclaté, elles ont filialisé et externalisé beaucoup de leurs activités.

Sous les coups de butoir de Bruxelles accompagnés par les gouvernements successifs, de nouveaux opérateurs prennent des parts de marché en utilisant le dumping social pour faire baisser leurs coûts.

Ces nouveaux opérateurs ne sont pas des entreprises de la branche professionnelle des IEG et leurs salariés ne disposent pas du statut national.

En conséquence, ceux-ci ne contribuent pas au financement des activités sociales des salariés de l'énergie, ce qui explique en grande partie la baisse conséquente du financement de ces dernières années.

La FNME-CGT revendique que toutes les entreprises du secteur de l'énergie financent les activités sociales et de santé pour tous les salariés, elle a fait une proposition réaliste et solide en ce sens.

La FNME-CGT revendique également un montant de départ de 500 M€ pour pérenniser, développer et améliorer celles-ci.

Le 6 décembre 2016 va se tenir une nouvelle Commission Paritaire de Branche (CPB). Elle examinera le nouveau mode de financement de nos activités sociales.

Le 8 décembre, une nouvelle CPB se verra proposer la non-augmentation des salaires pour 2017, dans la continuité des années précédentes. L'inacceptable est atteint

Ce n'est pas aux salariés de payer l'addition pour des choix d'organisation du secteur et d'organisation d'entreprises dont ils ne sont pas responsables.

Pour nous faire entendre, la FNME-CGT vous propose d'agir le 6 décembre 2016 en vous mettant en grève, en interpellant les directions locales, les pouvoirs publics pour revendiquer un financement élargi, pérenne et durable de nos activités sociales et une réelle augmentation des salaires pour 2017

[Télécharger les affiches](#)

fnme@fnme-cgt.fr

FNME CGT - 263 rue de Paris - 93000 Montreuil - Tél : 01 55 82 78 00

▶ www.fnme-cgt.fr

